

**AVENANT N°1 A LA
CONVENTION DE LOCATION
PRECAIRE ET REVOCABLE**

Direction des Services Techniques
Service Aménagement Urbain

Entre les soussignés :

La Ville de RIOM, représentée par Monsieur Pierre PECOUL, Maire, ayant tous pouvoirs nécessaires à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2016,

ci-après dénommé "le propriétaire"

D'UNE PART,

et

Monsieur Jérôme LE BRETON et Mademoiselle Cécile CHABAUD
14 rue du Colombier Lanore
63200 RIOM

ci-après dénommé " le preneur"

D'AUTRE PART,

Par convention de location précaire et révocable en date du 31 juillet 2013, l'EPF SMAF a loué à Monsieur LEBRETON et Mademoiselle CHABAUD domiciliés 14 rue du Colombier Lanore à RIOM, un appartement de type F4 dans l'immeuble 14 rue du Colombier Lanore cadastré AI n° 406.

Par acte notarié en date du 17 février 2016, la propriété de cet immeuble a été transférée par l'EPF-SMAF à la Ville de Riom.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Les parties constatent à la date du 1^{er} mars 2016 le transfert à la Ville de Riom de la location précaire et révocable en date du 31 juillet 2013.

Fait et passé en quatre exemplaires à Riom
Le

Le Propriétaire :
Le Maire,
Président de Riom Communauté,

Le Preneur :

Pierre PECOUL

Monsieur LE BRETON
Mademoiselle CHABAUD